

PROGRAMME DE FORMATION ADR 1.3 CONDUCTEURS

Intitulé de la formation

- Formation ADR 1.3 spécifique aux conducteurs non soumis au certificat de formation ADR

Références réglementaires

- ADR en vigueur
- Arrêté TMD en vigueur
- Chapitre 1.3 de l'ADR relatif à la formation du personnel

Durée

- 1 jour - 7 heures

Public visé

- Conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses sous des dispositions d'exemption de l'ADR et non soumis à l'obligation de détenir un certificat de formation ADR.
- Salariés effectuant occasionnellement des opérations de transport de marchandises dangereuses dans le cadre de leur activité.

Prérequis

- Aucun prérequis réglementaire
- Comprendre et parler le français

Objectifs pédagogiques

- Identifier le cadre réglementaire applicable au transport de marchandises dangereuses (ADR 1.3).
- Comprendre les responsabilités du conducteur dans le cadre de ses activités.
- Reconnaître les principales classes de marchandises dangereuses et les risques associés.
- Identifier les principales exemptions applicables aux transports réalisés.
- Vérifier les documents et équipements obligatoires avant le départ.
- Appliquer les règles de chargement, d'arrimage et de transport en sécurité.
- Adopter les bons comportements en cas d'incident ou d'accident.
- Mettre en œuvre les consignes de sécurité afin de prévenir les risques pour les personnes, les biens et l'environnement.
- Appliquer les règles de sécurité et de sûreté
- Réagir efficacement en cas d'incident

Contenu de la formation

- Cadre réglementaire ADR 2025, Arrêté TMD
- Classification des marchandises dangereuses, classes de danger, marques additionnelles et étiquetage CLP
- Identification des marchandises dangereuses (numéros ONU, désignation officielle, étiquettes)
- Rôles, responsabilités et obligations des différents intervenants
- Dispositions spécifiques au transport exemptions ADR : LQ et 1.1.3.6
- Emballages, marquages et étiquetages réglementaires
- Contrôles avant les opérations de chargement et de déchargement
- Règles de manutention, de chargement, de déchargement et d'arrimage des marchandises dangereuses.
- Gestion des incompatibilités de chargement en commun.
- Prévention des risques, gestion des incidents et accidents
- Principes généraux de sûreté liés au transport de marchandises dangereuses

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés, échanges d'expériences.
- Vidéoprojecteur, supports ADR actualisés, documentation réglementaire, tableau / paperboard.
- Visite de site permettant la mise en application des exigences réglementaires ADR et l'identification des bonnes pratiques.

Modalités d'évaluation

- QCM final de validation des connaissances

Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude des besoins spécifiques et adaptation éventuelle des modalités pédagogiques.

Sanction de la formation

- Remise d'une attestation de formation ADR 1.3 conformément au chapitre 1.3 de l'ADR.

Organisation

- Formation réalisable en intra-entreprise
- Effectif conseillé : de 1 à 12 participants
- Tarif : sur devis